

Mémoire sur l'encadrement minier

soumis à Mme Maité Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts
dans le cadre de la Consultation sur l'encadrement minier

par Charles Montpetit
citoyen montréalais

25 mai 2023

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Auteur ou co-auteur de quinze livres qui m'ont tour à tour valu un [Prix du Gouverneur général](#), un [Signet d'or](#) et un White Raven de la [Bibliothèque internationale pour la jeunesse](#), je lutte de longue date pour la protection de l'environnement et la défense de la liberté d'expression. Dans ce dernier domaine, j'ai remporté le [Freedom to Read Award](#) de la Writer's Union et le titre de [Champion de la libre expression](#) attribué par le Book and Periodical Council.

Au cours des cinq dernières années, j'ai créé le mouvement [Propre.org](#) (appuyé par 13 grands groupes environnementaux, dont Équiterre, la Fondation Suzuki et Greenpeace), et cela a amené la Ville de Montréal à réformer l'encadrement de la distribution porte-à-porte des circulaires de façon à éliminer plus de 47 millions de sacs par année et 26000 tonnes de matériel publicitaire non sollicité. Plus de 110 autres villes étudient en ce moment la possibilité d'emboîter le pas à la métropole, et le mouvement [se répand](#) présentement ailleurs au Canada.

Si je me soucie aussi de l'encadrement minier, c'est parce que j'estime que mon initiative aura hélas une trop faible portée si, d'un autre côté, on laisse champ libre à l'industrie minière. En effet, les dommages causés par cette dernière ne sont nullement compensés par les minces progrès écologiques accomplis ailleurs, surtout quand on sait que, selon [Statistiques Canada](#), l'empreinte de nos résidus miniers est près de 12 fois plus élevée que celle des rebuts enfouis.

En tant que militant préoccupé par le déséquilibre des forces qui s'affrontent en ce moment, je joins donc ma voix aux organismes qui demandent de meilleurs contrôles miniers, faute de quoi j'estime que nous courons tous à notre perte à brève échéance.

SOMMAIRE EXÉCUTIF DES MESURES PROPOSÉES DANS CE MÉMOIRE

1. Harmonisation, acceptabilité sociale et prévisibilité de l'activité minière :

- abroger l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- élargir la portée du mécanisme des TIAM afin de mieux protéger les milieux sensibles;
- remplacer « utilité publique » par « intérêt public » dans l'article 82 de la *Loi sur les mines*;
- financer des projets écologiques au lieu de verser les redevances dans un fonds provincial;
- prioriser la conservation de la biodiversité (qui passera de 17% à 30% d'ici 2030);
- hausser les redevances et l'impôt des sociétés minières;
- rediriger les commandites de l'industrie vers un fonds indépendant.

2. Gouvernance et régime minier :

- prioriser les droits des Premières Nations et les considérations environnementales;
- tenir un registre des sociétés minières clarifiant les liens entre les filiales et les sociétés mères;
- encadrer fermement les opérations de l'industrie et appliquer des sanctions sévères;
- veiller à ce que la diversité du public soit reflétée dans les postes décisionnels;
- interdire le recours à l'écoblanchiment (*greenwashing*) dans la promotion de l'industrie;
- protéger le public des contre-offensives punitives intentées par les minières.

3. Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé :

- adopter la réglementation du secteur minier liée à la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- ne plus déverser de déchets miniers dans tout milieu à haute valeur écologique, dont les lacs;
- protéger la santé et la biodiversité en recourant aux normes scientifiques les plus strictes;
- accroître les inspections des sites miniers et la sévérité des pénalités en cas d'infraction;
- assujettir tout projet minier à une évaluation du BAPE et en appliquer les recommandations;
- soutenir la participation du public et des autochtones aux évaluations environnementales.

4. Retombées des activités minières :

- investir en priorité dans une production minière réduite, puis le recyclage et la réutilisation;
- faciliter la réduction en faisant entre autres chuter le nombre d'automobiles privées;
- exiger des taux de récupération/recyclage des minéraux atteignant 95% d'ici 2030;
- mettre fin aux subventions visant l'extraction des minéraux vierges;
- réévaluer significativement le coût à la tonne des déchets miniers et du volume d'eau utilisé;
- surtaxer les minéraux de luxe tels que l'or, l'argent et les diamants.

COMMENTAIRES

Les experts internationaux s'entendent sur la question : pour veiller au bien collectif, il est crucial que d'importants coups de barre soient donnés dans tous nos secteurs d'activité. Au Québec, le domaine minier n'échappe pas à la règle, et on ne peut se contenter de demi-mesures.

1. Harmonisation, acceptabilité sociale et prévisibilité de l'activité minière

Tout le monde juge qu'une vie humaine importe plus qu'un caillou. D'après ce principe, les droits des autochtones et de la population locale devraient primer sur la *Loi sur les mines*, mais c'est en fait le contraire qui se produit. La définition actuelle des « Territoires incompatibles avec l'activité minière » (TIAM) ne permet pas de préserver l'écologie quand l'industrie recourt aux tribunaux pour accroître ses gains.

Tant qu'on ne précise pas exactement en quoi consiste « l'acceptabilité sociale », celle-ci ne doit pas être invoquée ni comme une excuse pour justifier un projet, ni comme un objectif à atteindre à force de pressions de la part de l'industrie. D'une façon bien plus concrète et mesurable, il faut d'abord et avant tout respecter l'objectif enrayer la crise environnementale, et non évoquer la seule question de rentabilité.

Par ailleurs, il faudrait pouvoir suspendre les *claims* miniers et compenser adéquatement leurs titulaires lors de conflits liés à des questions écologiques. Et pour éviter de placer en conflit d'intérêt les personnes qui reçoivent des commandites de l'industrie, cette dernière devrait verser les sommes accordées dans un fonds géré de façon indépendante, qui pourrait alors distribuer l'argent reçu aux projets méritoires sans que ceux-ci se sentent redevables aux entreprises minières.

À l'instar de ce que propose la Coalition Québec Meilleure Mine (QMM), il faut « abroger la préséance de la *Loi sur les mines* sur les autres lois et politiques d'aménagement du territoire afin qu'autant le gouvernement du Québec que les populations locales puissent protéger davantage de territoires à haute valeur écologique ».

Pour accomplir tout cela, on doit donc :

- abroger l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- élargir la portée du mécanisme des TIAM afin de mieux protéger les milieux sensibles;
- remplacer « utilité publique » par « intérêt public » dans l'article 82 de la *Loi sur les mines*;
- financer des projets écologiques au lieu de verser les redevances dans un fonds provincial;
- prioriser la conservation de la biodiversité (qui passera de 17% à 30% d'ici 2030);
- hausser les redevances et l'impôt des sociétés minières;
- rediriger les commandites de l'industrie vers un fonds indépendant.

2. Gouvernance et régime minier

Les titres miniers devraient être accordés en respectant les droits des Premières Nations dont le territoire est touché, et celles-ci devraient être adéquatement informées et consultées avant la conclusion des ententes, avec possibilité de rejeter tout changement. Il faudrait aussi pouvoir

remettre en question les *claims* qui n'ont pas respecté un tel processus. Et puisque, de son côté, le ministère des Ressources naturelles n'a pas su protéger les aires sensibles, c'est le ministère de l'Environnement qui devrait avoir cette responsabilité (et les fonds pour le faire), sans pour autant que cela ne réduise les pouvoirs autochtones.

Quant au reste de la population potentiellement affectée par un projet minier (de l'octroi d'un *claim* jusqu'au nettoyage d'un site après sa fermeture), elle a évidemment droit elle aussi à une consultation gérée par une entité indépendante comme le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui analyserait les enjeux et prendrait le pouls du public avant que les changements n'aient lieu. Pour éviter une surabondance de consultations (et la fatigue généralisée qui en découlerait), les différents projets qui requièrent une approbation devraient être regroupés, de façon à ce qu'un nombre raisonnable de séances ne puisse être dépassé chaque année.

Vu la triste feuille de route de l'industrie, on ne peut compter sur elle pour s'autoréglementer, veiller à la diffusion des informations ou respecter la volonté citoyenne. Elle devrait néanmoins assumer les coûts de ces opérations, sans que l'on plafonne ceux-ci.

Pour cela, il faut :

- prioriser les droits des Premières Nations et les considérations environnementales;
- tenir un registre des sociétés minières clarifiant les liens entre les filiales et les sociétés mères;
- encadrer fermement les opérations de l'industrie et appliquer des sanctions sévères;
- veiller à ce que la diversité du public soit reflétée dans les postes décisionnels;
- interdire le recours à l'écoblanchiment (*greenwashing*) dans la promotion de l'industrie;
- protéger le public des contre-offensives punitives intentées par les minières.

3. Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé

Répetons-le : vu la gravité de la crise environnementale et ses conséquences catastrophiques sur l'ensemble de la population, les considérations écologiques devraient primer sur la maximisation des profits de l'industrie. Le gouvernement doit recourir à des contraintes clairement définies et non se contenter d'énoncer de vagues recommandations. Il ne faut pas que leur application pratique soit laissée à la discrétion des minières, ni que celles-ci écopent de pénalités trop faibles pour modifier leur comportement lorsqu'elles dérogent à des principes dénués de mordant.

On ne peut plus non plus tenter de rectifier les dommages causés aux biotopes par l'entremise des correctifs insuffisants, que l'on applique uniquement après la conclusion des travaux miniers. En d'autres termes, l'industrie doit prioriser la réduction à la source de l'empreinte minérale et, avant même le début de ses travaux, inclure un processus de réfection des sites dans les plans qu'elle soumet au BAPE. Le coût de cette restauration doit être adéquat et couvert par les minières, de même que tout dépassement susceptible de survenir lors de la mise en œuvre.

En parallèle, il faut encourager la création d'entreprises de restauration environnementale et veiller à ce que ce secteur émergent fasse appel à une technologie éprouvée, respectant les plus hautes normes internationales — ce qui fournira au Québec l'occasion de devenir un chef de file dans ce domaine. Vu la (regrettable) prédominance des dégâts miniers dans le monde entier, une telle initiative serait vouée à un bel avenir et constituerait un investissement des plus rentables.

On doit donc :

- adopter la réglementation du secteur minier liée à la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- ne plus déverser de déchets miniers dans tout milieu à haute valeur écologique, dont les lacs;
- protéger la santé et la biodiversité en recourant aux normes scientifiques les plus strictes;
- accroître les inspections des sites miniers et la sévérité des pénalités en cas d'infraction;
- assujettir tout projet minier à une évaluation du BAPE et en appliquer les recommandations;
- soutenir la participation du public et des autochtones aux évaluations environnementales.

4. Retombées des activités minières

Même si les minières se targuent de réinvestir une partie de leurs revenus dans la communauté et de créer bien des emplois, il ne faut pas oublier qu'elles reçoivent aussi des centaines de millions en subventions et qu'elles nous obligent à déboursier d'énormes sommes pour nettoyer leur rebuts et pour corriger les problèmes de santé liés à leurs activités — ce qui est loin d'être compensé par les faibles montants alloués aux initiatives de restauration et par les maigres impôts qu'elles versent au gouvernement après avoir bénéficié d'exemptions échappant à un examen public.

Non seulement les redevances doivent-elles couvrir la perte de ressources non renouvelables, mais elles devraient être réinvesties dans des initiatives locales qui bénéficient directement aux communautés et aux territoires affectés par l'exploitation minière (voir la section 1). Mais surtout, il nous faut réduire de façon draconienne notre empreinte matérielle, qui est deux fois plus élevée que la moyenne internationale — et comme l'empreinte de nos résidus miniers arrive en tête de liste, nous ne pouvons tout simplement pas négliger de nous attaquer à celle-ci.

Tout comme pour le pétrole canadien qui, selon la grande majorité des experts, devrait rester enfoui si nous voulons respecter les engagements annoncés pour réduire nos émissions, nos activités minières devraient être circonscrite et non accrue, et le bien-être des citoyens devrait avoir préséance sur celui de l'industrie, quitte à ce que notre législation nous contraigne tous à faire de sérieux efforts pour réduire notre dépendance à l'extraction de nouvelles ressources.

Nous devons par conséquent :

- investir en priorité dans une production minière réduite, puis le recyclage et la réutilisation;
- faciliter la réduction en faisant entre autres chuter le nombre d'automobiles privées;
- exiger des taux de récupération/recyclage des minéraux atteignant 95% d'ici 2030;
- mettre fin aux subventions visant l'extraction des minéraux vierges;
- réévaluer significativement le coût à la tonne des déchets miniers et du volume d'eau utilisé;
- surtaxer les minéraux de luxe tels que l'or, l'argent et les diamants.

CONCLUSION

On dit souvent que l'industrie ne fait que répondre à la demande populaire, mais nous ne pouvons nous contenter d'attendre que 8,7 millions de Québécois se décident d'un commun accord à consommer d'une façon plus responsable (tout comme on ne peut compter sur la coopération des automobilistes pour nous passer de feux de circulations). Le gouvernement doit agir sans tarder pour mieux réglementer les minières, qui produisent la plus grande part de nos résidus.